

Que valent les excuses officielles ?

Jean François Roussel and Jean Morisset

Number 798, September–October 2018

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/88765ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Roussel, J. F. & Morisset, J. (2018). Que valent les excuses officielles ? *Relations*, (798), 12–13.

Le printemps dernier, les non-excuses du pape François aux Autochtones du Canada pour le rôle de l'Église catholique dans les pensionnats indiens ont ramené à l'avant-plan la délicate question des excuses officielles dans un processus de décolonisation. Quel sens leur donner ? Quelle valeur leur accorder ? Et qui servent-elles davantage : ceux et celles qui les reçoivent ou ceux et celles qui les présentent ? Nos auteurs invités en discutent.

Les excuses sont insuffisantes mais nécessaires.

Jean François Roussel

L'auteur est professeur agrégé à l'Institut d'études religieuses de l'Université de Montréal

En mars 2018, pour des raisons encore mal éclaircies, le président de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) s'est senti obligé de braquer le projecteur sur un fait : le pape n'a toujours pas présenté aux Autochtones les excuses pourtant demandées par la Commission de vérité et réconciliation (CVR) si possible avant le 31 mars 2016, et ce, au nom de l'Église catholique, pour le rôle que cette dernière a joué dans les pensionnats autochtones. Dans sa « lettre aux Autochtones du Canada », le président de la CECC ajoutait que le pape était « d'avis qu'il ne pouvait répondre personnellement » à cette demande. Il aura ainsi provoqué une vague de réprobation publique à travers le pays, culminant avec l'adoption, le 1^{er} mai à la Chambre des communes, d'une motion adressée au pape François en personne.

Dans son appel à l'action n° 58, la CVR avait demandé des excuses de la part du pape pour aider à la guérison des survivants. Elle justifiait ainsi cette demande : d'une part, l'absence d'excuses claires et formelles de la part de l'Église catholique permettait à certains de ses membres de continuer à mettre en doute la gravité du système des pensionnats ; d'autre part, les excuses sont nécessaires à la guérison, comme l'ont attesté plusieurs témoignages de survivants des pensionnats lors des audiences de la CVR.

La justice d'abord

Des penseurs autochtones anticoloniaux ont un point de vue différent sur les excuses. Le Déné Glen Coulthard critique une « industrie mondiale » des excuses, qui postule que la réconciliation est une condition préalable à une justice durable. La CVR en ferait partie. Tout comme le Mohawk Taiaiake Alfred ou l'Anichinabékwé Leanne Betasamosake Simpson, Coulthard appelle les Autochtones à sortir d'une posture attentiste, qui perpétuerait la dépendance envers l'État et l'Église. Dans cette optique, les peuples autochtones ne sortent pas plus de la dépendance en réclamant des excuses qu'en demandant des amendements à la Loi sur les Indiens. La guérison ne vient ni de la réconciliation, ni de la bonne foi du colonisateur. Elle ne dépend pas du fait, pour le colonisé, d'être « reconnu » par le colonisateur, mais d'une posture révolutionnaire et d'un combat pour la libération et la restitution des terres spoliées, du pouvoir de se gouverner soi-même et des leviers économiques, entre autres¹.

On fait souvent remarquer que les excuses pour les mauvais traitements subis par les Autochtones dans les pensionnats fédéraux, présentées par le gouvernement canadien en 2008, n'ont pas empêché ce dernier de pratiquer concrètement une politique hostile aux Premières Nations. L'« engagement » du gouvernement Trudeau pour la réconciliation ne l'empêche pas d'acheter un pipeline pour faire passer du pétrole sur des terres autochtones sans leur consentement, par exemple. Que valent alors les excuses ? Ne seraient-elles pas un facile expédient en comparaison de ce qu'il en coûterait pour établir une justice réelle ?

La valeur des excuses

Les critiques de Coulthard et d'autres penseurs autochtones montrent bien les effets pervers d'une affirmation autoch-

tone qui insiste autant sur les excuses. Néanmoins, il me semble que tout groupe historiquement spolié a le droit de réclamer des excuses. Ces dernières, certes, ne suffisent pas, à elles seules, à transformer les conditions structurelles de l'injustice, mais elles doivent être faites pour que la partie fautive abandonne sa posture d'autojustification et pour que soit possible une discussion subséquente sur les modalités de la transformation. La résistance de l'épiscopat canadien et du Saint Siège à présenter les leurs montre que les excuses ont parfois un prix. Pour la CVR, elles ne sont qu'une des facettes de la décolonisation : nécessaires, mais parfaitement insuffisantes en soi.

Pourtant, la critique des penseurs autochtones évoquée ci-haut soulève une question urgente : que faire quand les excuses de l'offenseur ne viennent pas ? Peut-on vraiment continuer de les poser comme condition préalable à la guérison ? Pour les victimes, l'outil de guérison ne risque-t-il pas alors de se muer en arête tranchante ? Bien des Autochtones peuvent se poser cette question aujourd'hui.

Ne sous-estimons pas les excuses. Elles ne vont pas toujours de soi pour l'institution qui les formule. Cependant, malgré le coût – financier et symbolique – qu'elles peuvent représenter, cette institution a beaucoup plus à perdre en ne les présentant pas : ce qu'elle y risque, c'est son intégrité et sa crédibilité future, la mémoire qu'elle laisse chez les survivants ainsi que son avenir avec eux. ©

1. Voir entre autres G. S. Coulthard, *Peau rouge, masques blancs : contre la politique coloniale de la reconnaissance*, Montréal, Lux Éditeur, 2018 ou T. Alfred, « Restitution is the Real Pathway to Justice for indigenous Peoples », dans G. Younging, J. Dewar et M. DeGagné (dir.), *Response, responsibility, and renewal*, Ottawa, Aboriginal Healing Foundation, 2009.

QUE VALENT LES EXCUSES OFFICIELLES ?

*Rituel de l'excuse et imposition
du pardon agissent comme
une parodie de la dépossession.*

Jean Morisset

Géographe et écrivain, l'auteur a publié récemment *Sur la piste du Canada errant* (Boréal, 2018)

À travers le double processus de vérité-réconciliation et d'excuse-pardon, je me demande s'il n'y a pas mirage de séduction, piège à carcajou récalcitrant. Tentative d'abdication-participation dans la veine d'une Marguerite Bourgeoys qui, à Hochelaga, s'avancit en douce sur la piste de la Côte-des-Neiges avec des sucettes pour attirer les «*petites sauvagesses*» afin de les convertir.

Je pose la question et retiens toute réponse.

Dans le vaste mouvement de la Commission de vérité et réconciliation – apparaissant comme l'avvers du rituel aveu-pardon touchant l'Occident et en particulier les Amériques depuis quelques décennies ou quelques siècles (pensons à Bartolomé de Las Casas) –, il est un élément qui échappe à la fois à la vérité et à la réconciliation.

Faut-il s'adresser à la Terre elle-même, implorer son pardon en l'adjuvant de se réconcilier avec la destruction qui lui est imposée pour son propre bien, comme il en a toujours été à l'endroit des Peuples premiers ?

Je retiens à nouveau toute réponse.

Mais je sens bien qu'on exige de nous tous un deuil et plus encore, soit de faire le deuil de son propre deuil afin de dormir en paix. Quitte à abuser sa conscience face au paternalisme manipulateur incitant à faire preuve de réalisme. Et ne jamais songer à ce qui eût pu advenir si les Traités avaient pu disposer de la maladie plutôt que des Peuples premiers. Est-il permis de croire que tous les «*Conroy de l'Empire*» auraient pu accorder obé-

dience au Grand Sachem plutôt qu'à la Couronne britannique ?

Voyons la scène : 1921, lèvres libérales semi-pincées sur visage émacié, le commissaire Henry Conroy s'avance accompagné d'un missionnaire franco-catholique servant de faire-valoir, de canotiers métis, de *helpeurs* et de quelques curieux. Il tient à la main le parchemin du Traité n°11 qu'il donne à voir à la «*Troupe de Sauvages rassemblés*». Son propos est clair et précis. «*Ou vous cédez vos terres avec traité ou vous les cédez sans traité, mais quoi qu'il en soit, vous êtes assujettis aux lois du Dominion*» – ses lois, sa moralité et sa vision du monde en regard de laquelle la vôtre doit s'effacer.

Recyclage des traités ?

Lorsqu'on s'arrête à ce déploiement frisant la parodie théâtrale dont le but est de s'approprier les terres des Peuples premiers pour les délester de leur nature, pensionnats à l'appui, on demeure saisi. L'État et l'Église sont associés comme larrons en foire de l'esprit devant la personne du «*Sauvage*» et leur objectif est le même : sous le cautionnement de leur Dieu, de leur roi et de leur demande de pardon, se déculpabiliser par l'instrument légal d'un document écrit et imposé par eux-mêmes. Ils savent très bien qu'ils se font les instruments consentants d'un vol et d'un viol à la fois territoriaux et spirituels. Certains le dénoncent. Grâce leur soient rendues. Mais que reste-t-il à tous aujourd'hui ?

Se concentrant sur la pathologie des viols et des abus sexuels, le rituel de l'excuse et l'imposition du pardon en arrivent à repousser au second plan l'exercice de dépossession du territoire et du rêve, tout en conservant le pays voilé... violé.

Quiconque refuse, par dignité, de participer au rituel du pardon en affirmant qu'il appartient aux autorités morales impliquées d'assumer leurs gestes sans exiger, de surcroît, absolution de la part de ceux dont ils ont voulu consumer

l'âme et consommer le corps... Qui-conque s'abstient de se plier ainsi au rôle de collaborateur, voit aussitôt se profiler l'anathème.

Car ne pas accorder son pardon serait se condamner à entretenir en soi un feu rongeur et placer sa conscience sous les verrous d'une lutte intestine présumée cancérogène pour l'esprit. Vraiment ? Que répondre à un système qui n'offre en retour, comme compensation, qu'un dédommagement financier dont la teneur est établie par l'État selon des critères qui laissent perplexes ? À savoir : l'évaluation monétaire de la souffrance inhérente à la trajectoire pathologique du viol traversant le corps autochtone actuel et ancestral.

Que répondre à l'Esprit qui considère le rituel financier présumé compensatoire comme une forme d'abus et de viol d'une nature tout autant pathogène que celle qu'on se dit amené à rédimier ?

Appel au rêve

Dès lors, une question lancinante demeure : comment assumer la perte inhérente à la mécanique du pardon sans éprouver en son for intérieur une trahison viscérale ? Et se retrouver du coup, à sa mémoire défendant, devant la proposition cul-de-sac qui n'est jamais arrivée à juguler le suicide corporel ou spirituel : *If you cannot fight it, join it* («*si tu ne peux le combattre, fais-toi renégat*»).

À travers le double rituel vérité-réconciliation/aveu-pardon, serait-on en passe d'assister à une forme déguisée de conquête contemporaine, nous intégrant tous comme mercenaires avoués ou inconscients ?

Je retiens à nouveau toute réponse en me disant qu'il doit bien exister quelque part une autre forme d'exorcisme. Et qu'il fut de tout temps en ce continent des sociétés mises au rancart parce qu'elles cultivaient le rêve animal et l'entretien avec la nature en dehors de toute faute originelle. ☺